

## Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

### Procès-verbal

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 22.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Seurin de Cadourne régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard ROI, maire.

#### Présents :

ROI Gérard, BIROT Stéphane, ANTRAS Didier, LARROQUE Frédéric, VERGEZ Béatrice, NÉGRIER Sandra, MUNCK Gina, PETIT Thierry, MATHIEU Alban, CHEVRIER Christine.

#### Représentés :

LABOY Sandra donne procuration à LARROQUE Frédéric, PERRAULT Virginie donne procuration à ROI Gérard, FAUCHEY Cédric donne procuration à CHEVRIER Christine

#### Absents :

LASSERE Ludovic, POLAËRT Léa

Présence de Corinne BENARD, comptable et Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil Municipal désigne Mme Sandra NÉGRIER pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives : sur le fonctionnement, sur l'investissement
- Prolongation du contrat de Stive en 20 h
- Engagement architecte pour les missions : Esquisse, APS, projet
- Etat des lieux général de la commune, des bâtiments, du matériel
- Assurance SMACL, réflexion sur les augmentations
- Vos suggestions, nos finances
- Informations et questions diverses

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 23 août 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET COMMUNE

*Délibération n° 043-2022-DEL*

## Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Il est nécessaire de créditer le compte 2031, afin de pouvoir payer les études pour le projet RPA par l'architecte Emilie BIBARD

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500.00	
63512	Taxes foncières	2500.00	
6413	Personnel non titulaire	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	23000.00	
2151	Réseaux de voirie	-23000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

  

TOTAL :		0.00	0.00
---------	--	------	------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
---

### PROLONGATION DU CONTRAT DE STIVE EN 20 H

Afin de permettre à Michael et Eric de prendre des congés et au regard du travail qui doit être accompli dans les mois à venir, le contrat de Stive Rozek est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 20 h.

Monsieur le Maire précise qu'il est très satisfait du travail effectué par l'ensemble du personnel technique. La commune est propre et les agents s'organisent de manière à anticiper les tâches qui leur sont confiées.

### ENGAGEMENT ARCHITECTE POUR LES MISSIONS ESQUISSE, APS, PROJET

Suite à la délibération n° 034-2022 du 22 juin 2022 relative au choix du Cabinet MICA pour la construction de la future RPA, la rémunération de l'Architecte pour la mission de base a été fixée au montant forfaitaire de 67 000 € Hors Taxes. Le montant des travaux est estimé provisoirement à 700 000 € Hors Taxes. Cette estimation provisoire est utilisée pour le calcul et l'établissement des notes d'honoraires jusqu'à ce que soit connue, en phase Projet, l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, qui se substitue alors à elle. Le montant des travaux définitif ne devra pas dépasser 5 % de cette estimation provisoire. La mission OPC n'est pas retenue.

## **Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022**

Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu avec Monsieur le Sous-Préfet, M. N'Guyen de la Trésorerie et Corinne, afin d'obtenir une aide dans le cadre de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) qui est une aide de l'Etat.

Avant de solliciter les différentes aides auxquelles notre commune pourrait prétendre, il est indispensable de disposer d'une esquisse et de déposer le permis de construire.

Demain, vendredi 30 septembre, avec Messieurs BIROT et MATHIEU, nous allons visiter un projet similaire sur la commune de Serreslous-et-Arribans (Landes) (environ 200 habitants).

### **ETAT DES LIEUX GÉNÉRAL DE LA COMMUNE, DES BÂTIMENTS, DU MATÉRIEL**

- Le tracteur est en réparation : problème au niveau de la fixation de l'épareuse. La plaque de maintien doit être renforcée car visiblement, elle n'était pas assez épaisse.
- La balayeuse est également en réparation. Le fusible n'arrêtait pas de sauter. Lors des premiers essais, tout semblait fonctionner. Cependant, d'autres tests vont être réalisés notamment avec l'utilisation de l'eau.

### **ASSURANCE SMACL : RÉFLEXION SUR LES AUGMENTATIONS**

Notre assurance « protection juridique » subit une grosse augmentation passant de 369 € à 2 926 €. Toutefois, il est préférable de conserver cette assurance. Monsieur le Maire est autorisé à signer les nouveaux contrats d'assurance conformément à la délibération n° 043-2020 du 25 mai 2020 portant délégation de fonction du conseil municipal au maire.

### **VOS SUGGESTIONS, NOS FINANCES**

Au vu des projets en cours, il est préférable de terminer ces dossiers avant d'engager de nouvelles dépenses. La période que nous traversons est jugée très incertaine par les membres de l'assemblée qui sont tous d'accord pour attendre... avant d'engager de nouveaux investissements.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Cimetière : Suite aux différentes sollicitations des administrés concernant les mauvaises herbes dans les allées du cimetière, il est indiqué que les communes n'ont plus le droit d'utiliser du désherbant ou autres produits similaires. Par conséquent, il va falloir trouver une solution. Pourquoi ne pas semer de la pelouse ? Pourquoi ne pas demander aux propriétaires des concessions d'entretenir les abords des tombes ? A suivre...
- Projet panneaux photovoltaïques : Nous n'avons reçu aucune réponse à notre courrier adressé à Madame la Préfète concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « du Pas Devant ».
- Fibre : Actuellement, un raccordement prévisionnel est prévu entre juin 2023 et mars 2025. Mme CHEVRIER demande si un courrier ne peut pas être adressé au Département afin de faire accélérer la mise en service de la fibre sur l'ensemble de la commune.
- Chauffage : est-ce que la commune envisage de faire des économies ??? Où et comment ??
- Camping de Lestage : Les propriétaires nous annoncent la fermeture de leur camping.
- Prolifération des chats : Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Ce flyer est destiné à sensibiliser les habitants sur la prolifération des chats errants ou abandonnés. Tous les hameaux sont concernés.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 20 h.